

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

**OBJET :** Aide au développement du sport départemental : manifestations 5ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, des subventions à des associations pour la mise en place de manifestations sportives pour un montant total 175.000 € de conformément aux tableaux joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les subventions égales ou supérieures à 23.000 € la convention type prévue à cet effet.
- d'annuler une aide d'un montant de 2.000,00 € votée par délibération n°153 de la Commission Permanente du 25 mars 2016 en faveur du Club Nautique Marignanais pour l'organisation de la course « TransJaï XXL ».
- de ne pas poursuivre la procédure d'achat autorisée par délibération n°158 de la Commission Permanente du 27 mai 2016 concernant l'association « Société Culturelle Omnisport Sainte Marguerite ».
- En revanche, la délibération n°158 du 27 mai 2016 reste applicable concernant la procédure d'achat avec la Société « Sirius Evènement » relative à la manifestation « Marseille One Design ».

La dépense globale correspondante soit 175.000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée